

**29 quotas pour toute la région Auvergne Rhône Alpes
pour 195 agents proposables**

26 collègues ont obtenu un avancement accéléré à l'unanimité
1 collègue a obtenu un avancement accéléré à la majorité
2 collègues ont obtenu une carrière exceptionnelle à l'unanimité

Le SNU réclame des
quotas supplémentaires

Circulez,
y a rien à voir !!!!!

Campagne égalité professionnelle : les éléments concernant les agentes publiques proposables dans le cadre de la campagne égalité professionnelle ont été directement intégrés par l'établissement dans leurs propositions d'avancement accéléré et de carrière exceptionnelle.

Renouvellement temps partiel de 6 mois : la direction nous confirme que la règle des trois ans pour la reconduction tacite prime sur la règle des 3 renouvellements (donc 6 mois X 6). La note laissant planer un doute.

Jours de fractionnement 2018 : ils ne pourront pas être reportés exceptionnellement sur janvier 2019.

Classification des agents publics : Le dossier n'est toujours pas déposé à ce jour à la DGAFP. La version finale n'est toujours pas finalisée. Le SNU est le seul syndicat à avoir déposé un dossier complet à la DGAFP et aux différents ministères avec des points d'alerte (au grand déplaisir de Monsieur Bassères). Il faut compter un délai de 8 à 9 mois à partir du moment où le décret est admis par la DGAFP (sachant que la DGAFP peut avoir des réserves, ce qui rallongera ce délai). La direction générale continue à dire que les agents publics seront reclassés au 1/7/2019. Plus d'information à venir début 2019.

Les élus SNU en CPLU vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Prochaine CPLU mouvements le 14/03/19 (au lieu du 14/02)